



## Demission avec demande de reduction du préavis

Par **cce**, le **23/12/2015** à **13:30**

Bonjour

Je suis actuellement en CDI dans une société avec 30 ans d'ancienneté ; je souhaite changer d'orientation professionnelle et j'ai trouvé un poste qui m'intéresse, j'ai une promesse d'embauche indiquant dès la fin de votre préavis (sans précision). J'ai demandé une rupture conventionnelle qui a été refusée ; du coup j'envisage de démissionner, mon préavis est de 3 mois mais mon futur employeur désire que je vienne assez vite et me demande de prendre rdv pour négocier un maximum de 2 mois de préavis ; pensez-vous qu'il est possible de négocier à coup sur oralement avant d'envoyer la lettre de démission ? quelle stratégie me conseillez vous ?

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **23/12/2015** à **14:52**

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander, dans votre lettre de démission, une réduction de préavis. Mais l'employeur est libre d'accepter ou de refuser.

Par **morobar**, le **23/12/2015** à **18:47**

Bonjour,  
Vérifier en outre si la convention collective ne prévoit pas le rachat du préavis, et dans quelles conditions.